



Fiche technique

Numéros aériens : Tissu, corde, sangles, cerceau

Durée : 6 à 10 minutes, à préciser en fonction du numéro

Point d'accroche : IPN, poutre, anneau ou tout autre point d'accroche pouvant supporter une charge d'au moins 500 KG pour 1 agré.

La hauteur idéale du point d'accroche pour le tissu est entre 8 et 10 mètres, sachant que la hauteur minimum pour la prestation est de 6m50.

Si la hauteur du point d'accroche dépasse 10 mètres, l'organisateur devra prévoir les câbles pour pouvoir ajuster l'installation à la hauteur nécessaire. **Ex :** Si le point d'accroche est à 20 mètres de hauteur, il faudra prévoir un câble de 10 mètres. Si toutefois l'organisateur ne peut fournir des câbles, il est très important de prévenir l'artiste pour qu'il puisse prévoir en avance, le matériel manquant.

Zone de sécurité : Il est demandé d'avoir un espace vide de 2 mètres de diamètre

Montage :

Temps de montage 30 minutes

Il est demandé à l'organisateur de mettre à disposition impérativement une nacelle ou un échafaudage, le jour de l'installation, ainsi qu'un technicien responsable pour assister l'artiste.

Temps de démontage 30 minutes

Les discussions techniques devront se faire en avance avec l'artiste concerné, pour ainsi assurer le jour de l'évènement, une prestation de qualité présentée dans les meilleures conditions.

Loges : fermées à clé

Prévoir dans les loges table, chaise, miroir, un portant avec des cintres, une prise électrique, catering léger

Si Hébergement : En hôtel 2 étoiles minimum, chambre individuelle. À proximité du lieu de la prestation

Repas : Matin, midi et soir pendant toute la durée du séjour de la troupe

Cie Remue Ménage

Siège social : 50 Av Pierre Sémard 94200 Ivry Sur Seine

Tél : 09.72.33.99.88 Port/ 06.85.83.44.47 Fax : 01 41 65 36 07

Site: www.remue-menage.com Email : cieremuemenance@yahoo.fr

N° Siret : 44928282100049 ape/nef : 9001Z n° licences : 2-1056836 et 3-1056837

N° TVA intracommunautaire FR 10 44 92 82 821 000 49 RC MAIF n° 26 323 51 M

Association loi 1901, pour la création, la diffusion et la promotion de projet artistiques